

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 JUIN 1844.

RAPPORT fait par M. d'HOFFSCHMIDT, au nom de la section centrale du budget des Travaux Publics ⁽¹⁾, chargée d'examiner le projet de loi tendant à ouvrir, au Département des Finances, un crédit de fr. 50,000 destiné à payer la part contributive du domaine dans les frais de construction de la route de Dolhain à la forêt d'Hertogenwald ⁽²⁾.

MESSIEURS,

La Chambre a renvoyé hier à la section centrale, qui a examiné le budget des travaux publics, un projet de loi tendant à ouvrir, au Département des Finances, un crédit de fr. 50,000, destiné à payer la part contributive du domaine dans les frais de construction de la route de Dolhain à la forêt d'Hertogenwald. Cette section centrale vient, par mon organe, vous proposer l'adoption du projet de loi.

L'État possède, dans l'arrondissement de Verviers, une forêt de 6,671 hectares. Diverses voies de communications ont déjà été établies pour faciliter le transport des produits de ce beau domaine, et elles ont eu pour conséquence d'élever son revenu de fr. 34,000 à plus de fr. 80,000. Une lacune fort importante reste cependant encore dans ces communications, car elles s'arrêtent à une distance d'environ 3,500 mètres de la route de la Vesdre. C'est cette

⁽¹⁾ Elle est composée de MM. C. d'HOFFSCHMIDT, *président-rapporteur*, COPPIETERS, MAST DE VRIES, HUVENERS, DAVID, d'ELBOUNGNE et DESMAISIÈRES.

⁽²⁾ Projet de loi, n° 415.

lacune que le projet de loi a pour objet de faire disparaître. Vous remarquerez, Messieurs, que la dépense pour les 3,500 mètres à construire est évaluée à fr. 100,000, dont la province de Liège supporterait le quart et l'administration du domaine la moitié, et que le surplus serait à la charge du Département des Travaux Publics.

Le Gouvernement envisage la dépense de fr. 50,000 qu'il vous propose comme si productive, qu'il n'hésite pas à donner l'assurance qu'elle ne sera en quelque sorte qu'une avance dont le trésor public sera remboursé en peu d'années. D'un autre côté, un des membres de la section centrale, qui connaît parfaitement les localités, a signalé à son attention les richesses minérales que recèle le sol de la forêt d'Hertogenwald, et qui pourront être, selon lui, utilisées et livrées à l'industrie par l'établissement des nouveaux moyens de communications et surtout par le chemin de fer.

Ces diverses considérations ont paru déterminantes à votre section centrale et elle ne doute pas qu'elles n'engagent également la Chambre à accueillir favorablement le projet de loi.

Le président-rapporteur,
C. D'HOFFSCHMIDT.
